

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
BRETAGNE CORSE HAUTS-DE-FRANCE  
GRAND EST ÎLE-DE-FRANCE  
NORMANDIE NOUVELLE-AQUITAINE  
**239<sup>e</sup> SESSION EN RÉGION**  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR  
GUADELOUPE MARTINIQUE

**17 SEPTEMBRE - 18 OCTOBRE 2024**

LA RÉUNION MAYOTTE AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ BRETAGNE  
CENTRE-VAL DE LOIRE CORSE  
GRAND EST HAUTS-DE-FRANCE  
ÎLE-DE-FRANCE NORMANDIE  
NOUVELLE-AQUITAINE OCCITANIE  
PAYS DE LA LOIRE PROVENCE-  
ALPES-CÔTE D'AZUR GUADELOUPE  
MARTINIQUE GUYANE LA RÉUNION  
MAYOTTE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
BRETAGNE CENTRE-VAL DE LOIRE

# SESSION EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

4 semaines du mardi matin au vendredi après-midi

OUVERTURE	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4
<b>17 SEPT</b>	<b>17-20 SEPT</b>	<b>24-27 SEPT</b>	<b>08-11 OCT</b>	<b>15-18 OCT</b>
NICE	NICE	AVIGNON (internat)	TOULON	MARSEILLE

**CLÔTURE** : 18 OCTOBRE 2024 MARSEILLE

## PARTICIPATION AU COÛT DE LA SESSION

**Secteur privé** : 1 600 €

**Secteur public** : 1 200 € (y compris élus, agents publics, militaires, universitaires, relais d'opinion, journalistes)

Formation éligible au financement par le compte personnel de formation (CPF)

## INSCRIPTION [www.ihedn.fr](http://www.ihedn.fr)

Rubrique "Se former" puis "Sessions en région" | contact : [sr@ihedn.fr](mailto:sr@ihedn.fr)

**CLÔTURE LE 16/06/2024**

## UNE MÉTHODE ÉPROUVÉE LE "TRIPTYQUE PÉDAGOGIQUE"

- des conférences-débats assurées par des intervenants de haut niveau ;
- des visites de terrain à haute valeur ajoutée au regard des enjeux de défense et de sécurité ;
- des travaux en comité impliquant une réflexion collective sur une question d'actualité, en lien avec le contexte régional ;
- Le suivi de la session confère le titre d'auditeur.

## PUBLIC CONCERNÉ

La session regroupe environ 45 auditeurs âgés de 30 à 55 ans, civils et militaires :

- personnalités civiles exerçant de hautes responsabilités dans les différents secteurs d'activité économique, sociale, scientifique, juridique, culturelle ainsi que dans le domaine de la presse écrite et audiovisuelle, des cultes, des associations et des syndicats ;
- élus locaux, nationaux, européens ;
- militaires : officiers supérieurs ;
- fonctionnaires et agents publics de catégorie A/A+, relevant des 3 fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière) ;
- cadres dirigeants d'entreprises du secteur public.